



**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit !**

DOSSIER DE PRESSE

**COMMISSION PERMANENTE
VENDREDI 9 AVRIL 2021**

| SANTÉ

AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX DU CENTRE DE SANTÉ TERRITORIAL D'AUTUN

Pour mettre en œuvre le projet du centre départemental de santé, le Département de Saône-et-Loire s'appuie sur les collectivités locales qui se sont engagées à soutenir et à participer financièrement, à leur initiative, notamment avec la mise à disposition de locaux et de moyens de fonctionnement depuis début 2018.

Une convention de mise à disposition de locaux équipés a ainsi été signée le 30 mars 2018 entre la communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) et le Département de Saône-et-Loire en vue de la mise à disposition de locaux pour le centre de santé territorial au 15, boulevard Gilberstein à Autun, pour l'ouverture d'un centre de santé territorial en juin de la même année.

Ce centre fait face aujourd'hui à une augmentation importante des demandes de soins, et à d'autres besoins en lien avec le déploiement de la seconde phase du CSD71 (intégration d'infirmiers dans le cadre du protocole ASALEE et télémédecine).

Une extension des locaux s'impose, c'est l'objet de cet avenant N°2.

- **La mise à disposition supplémentaire représente une surface totale de 58 m² répartie en trois espaces, un de 24 m² et deux de 17 m².**

| SOLIDARITÉS

DIVERSES SUBVENTIONS SONT ACCORDÉES PAR LE DÉPARTEMENT, VIA UNE PROGRAMMATION DES FINANCEMENTS ÉTABLIE PAR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

- **50 000 €** pour l'**EHPAD Pernet** annexé au Centre hospitalier de la Bresse Louhannaise à Louhans pour une mise en sécurité (création de désenfumage pour les circulations horizontales et VMC pour les chambres).
- **50 000 €** pour l'installation de deux ascenseurs à l'**EHPAD Roger-Lagrange à Chalon-sur-Saône** pour permettre l'accès à toutes les personnes en fauteuil roulant, grâce à de larges portes palières.
- **6 689 €** pour le **service d'aide à domicile Age d'or au Creusot** afin qu'il s'équipe d'un système de télégestion permettant l'horodatage des débuts et fins d'intervention à domicile de manière dématérialisée.



- **4 088 €** pour **2 ASSAD de Chalon-sur-Saône (Val de Saône et Age d'or)** pour mettre en œuvre l'interfaçage avec la plateforme SAAD/Département (échange des données entre le système d'information du Département et les logiciels métiers des SAAD).



Dans le cadre de sa politique de l'habitat, le Département intervient en faveur des propriétaires pour les aider à financer des travaux d'amélioration de l'habitat et d'économie d'énergie en complément de l'intervention de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

- Aide au titre du dispositif « Habiter mieux 71 » à **30 propriétaires occupants** pour un montant total de **35 500 €**.
- Aide au titre du logement indigne ou très dégradé à **2 propriétaires occupants** pour un montant total de **9 544 €**.
- Aide au titre du dispositif Qualirénov'71 à **1 propriétaire occupant** pour des travaux BBC pour un montant total de **2 500 €**.

CULTURE

STRUCTURES CULTURELLES

Le rapport d'orientation et de rénovation des interventions du Département en faveur de l'action culturelle du 17 décembre 2010 avait notamment présenté un conventionnement étendu avec les structures culturelles du département réparties en trois catégories :

- pôles urbains
- pôles d'appuis
- lieux spécifiques d'expression artistique.

Le Département soutient en particulier les lieux spécifiques d'expression artistique qui sont des équipements, des structures ou des associations qui promeuvent une expression artistique dans des champs culturels que le Département souhaite soutenir et développer en raison de leur spécificité ou de leur originalité ou qui permettent l'émergence de la création artistique dans des territoires insuffisamment pourvus en lieux d'accueil.

En 2021, le Département poursuit son soutien :

- **5 000 €** à l'association Musiques à Ciel Ouvert de Barizet
- **10 000 €** à l'association Le Galpon à Tournus
- Renouvellement des conventions triennales pour 2021 - 2023

124 500 € de subventions :

- **10 000 €** pour la Ville de Gueugnon
- **10 000 €** pour la Ville de Digoïn

● **19 500 €** pour l'association Mosaïques à Chalon-sur-Saône

● **8 000 €** pour l'association La Maison du Beuvray, centre culturel Marcel Corneloup à **Saint-Léger-sous-Beuvray**

● **19 000 €** pour l'association Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne à **Anost**

● **5 000 €** pour l'association M comme Mosaïque à **Paray-le-Monial**

● **51 000 €** pour l'association Luciol, la Cave à musique à Mâcon.

● **427 857 €** d'aides au fonctionnement en 2021 à 21 établissements d'enseignement artistique conventionnés dans le cadre du Schéma départemental des enseignements artistiques 2020 - 2024. C'est une augmentation de **+ de 20% pour impulser une ambition nouvelle**, en portant notamment une attention particulière au milieu rural, au développement de la danse, aux interventions en milieu scolaire, ainsi qu'aux démarches inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

● **9 200 €** d'aide au fonctionnement en 2021 à **3 écoles de musique** dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques 2020-2024 (École de musique Les Amis de la musique à **Cuiseaux** ; Union musicale de **Saint-Marcel** et Ecole de Musique La Note Bleue à **Verdun-sur-le-Doubs**).

LECTURE PUBLIQUE

Le Département a pour mission de diffuser, développer la lecture publique à l'échelle du territoire. L'accès aux services de la Direction des réseaux de lecture publique (DRLP) - prêts de documents et de supports de médiation, formation, ingénierie culturelle est gratuit et est encadré par des conventions de développement des bibliothèques. À ce titre, le département signe des conventions avec

- la **bibliothèque d'Iguerande** pour développer de nouveaux services et diversifier leur offre de collections en déployant un fonds CD.
- la **bibliothèque de Messey-sur-Grosne** pour déployer ce fonds, développer de nouveaux services à destination de la population et diversifier leur offre de collections par la constitution d'un fonds

de DVD (films, séries, documentaires, dessins animés, courts métrages pour tout public).

Dans le cadre du dispositif « Tadam ! », le Département a reçu 2 demandes de subvention pour l'organisation de manifestation, conformes au Règlement d'intervention adopté lors de l'assemblée départementale du 19 juin 2020.

- **453 €** pour la bibliothèque de Digoin pour le spectacle « Ta Langue est ton cheval » par la Compagnie Caracol.
- **1008 €** pour la bibliothèque de Saint-Vallier pour le spectacle « L'art et la manière » par la Compagnie 2^e k de figure.

| SPORT

LES AIDES

- **33 600 €** d'aide aux sportives et sportifs de haut niveau
- **11 500 €** d'aide aux manifestations sportives
- **397 500 €** d'aide aux comités sportifs départementaux
- **448 000 €** d'aide aux clubs évoluant en championnat national



CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Edwige Labruyère - Hôtel du Département - Rue de Lingendes - CS 70126 71026 Mâcon cedex 9

Tél. : 07 85 11 87 78

e.labruyere@saoneetloire71.fr

